

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 octobre 2014.

ÉTAIENT PRÉSENTS : JL GLEYZE, D. BERLAND, P. CALDERON, C. LUQUEDEY, B. BIDABE, JM. MATHA, C. BOYER, F. RIVIERE, D. COURREGELONGUE, Y. MAUNOIR, G. C. FAGET, M.P GHIRARD

ABSENTS EXCUSES : M. LE COZE, M. BIROT, G. BERNARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M.P GHIRARD

ORDRE DU JOUR

Le compte rendu de la réunion du 25 septembre 2014 est validé à l'unanimité des membres présents.

Achat local commercial et signature convention avec la SAFER :

Monsieur le Maire indique que les services de France Domaines sont venus sur le site pour l'estimation du local commercial appartenant à Bruno CRAPON sise place de l'église ainsi que pour le local appartenant à la famille MAILLOCHAUD situé derrière le cinéma.

Il propose de procéder à un portage SAFER, il indique également que la convention sera signée uniquement si l'évaluation des services des domaines correspond aux propositions faites par la commune pour ces deux possibilités d'achats.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2241-1 et suivants,
Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Captieux approuvé par délibération du conseil municipal du 24/06/2013,

M. le Maire, soumet au conseil municipal le projet d'achat du local commercial appartenant à la SCI BJ situé 8 place de l'église à Captieux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- D'engager la procédure d'acquisition de ce local, référencé section AB N° 556, d'une superficie de 1 a 58 ca, est situé 8 place de l'église 33840 CAPTIEUX, au prix de 76 160.00 € (prix de la rétrocession par la SAFER). Prix indiqué sous réserve de l'avis des services de France Domaines.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite de portage entre la Commune de Captieux, la SAFER et les services du Conseil Général de la Gironde.
- D'autoriser M. le Maire, à mener à bien toutes les démarches nécessaires à la conclusion de cette acquisition, jusqu'à la signature d'une promesse d'achat à la SAFER.

Pour : 12

Contre : 0

abstention : 0

Achat local appartenant à la famille MAILLOCHAUD :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2241-1 et suivants,
Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Captieux approuvé par délibération du conseil municipal du 24/06/2013,

M. le Maire, soumet au conseil municipal le projet d'achat du local commercial appartenant à Monsieur MAILLOCHAUD Gilles situé 5, rue du Foirail à Captieux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- D'engager la procédure d'acquisition de ce local, référencé section AB N° 467, d'une superficie de 1 a 35 ca, est situé 5, rue du Foirail 33840 CAPTIEUX, au prix de 38950.00 € (prix de la rétrocession par la SAFER). Prix indiqué sous réserve de l'avis des services de France Domaines.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite de portage entre la Commune de Captieux, la SAFER et les services du Conseil Général de la Gironde.
- D'autoriser M. le Maire, à mener à bien toutes les démarches nécessaires à la conclusion de cette acquisition, jusqu'à la signature d'une promesse d'achat à la SAFER.

Pour : 12

Contre : 00

abstention : 00

Etude diagnostic des deux forages belle chasse et château d'eau tranche 25^E programme 2014 :

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose que la commune de Captieux bénéficie d'une inscription au Programme Départemental 2014 pour la réalisation des travaux cités en objet.

Cette inscription porte sur un montant de travaux subventionnés de :30.000,00€

La subvention payable en capital au taux de 30 %

Représente un montant de 9.000,00 €

Le plan de financement prévisionnel des travaux à réaliser s'établit de la façon suivante :

- Diagnostic des 2 forages :	25.000 €
- Pilotage de l'étude :	3.000 €
- Divers :	2.000 €
- Montant HT :	30.000 €
- Subvention CG 33 :	9.000 €
- Autofinancement :	21.000 €

Le Conseil Municipal ayant déjà adopté le projet général de travaux :

- Approuve la consistance technique de la tranche retenue au présent programme suivant plans et devis établis par le Maître d'œuvre ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches utiles auprès d'un établissement bancaire et signer le contrat de l'emprunt prévu au plan de financement prévisionnel ;
- S'engage à mettre en place chaque année les ressources nécessaires à l'exécution des travaux d'entretien des ouvrages.

Pour : 12

contre : 00

Abstention : 00

Questions diverses

- **Compte rendu des commissions :**

● **Social :**

Christine LUQUEDEY indique 696 € ont été versés au Comité Féminin de Gironde, résultat de la participation de 110 personnes à la Capsylvaine le dimanche 05 octobre 2014.

Elle précise également que la réunion publique pour l'organisation du conseil des sages aura lieu le 28 novembre 2014 à la salle des sociétés.

● Commission animation :

Pascal CALDERON indique que pour la soirée des années Goldman, 309 billets vendus, 8 invitations offertes par la municipalité, 2 invitations gagnées par la radio, cette soirée c'est clôturée par un résultat positif de 1202.40 €.

Pascal CALDERON remercie les pâtisseries, pour la confection des gâteaux.

Pascal CALDERON précise que pour le concert du 10 novembre 2014, des personnes seront également invitées, les commerçants, bénévoles etc...

Claude BOYER indique qu'il serait souhaitable qu'à terme, tous les Capsylvains soient invités au moins une fois.

Ciné goûté:

24 personnes présentes, des Capsylvains mais également des personnes extérieures.

Claude BOYER indique que l'expérience pourra être renouvelée.

● Compte rendu réunion du 14 octobre 2014 à la Sous-Préfecture de Langon : échange avec l'ensemble des entreprises de la filière bois.

Bertrand BIDABE indique que le compte rendu a été transmis avec la convocation du Conseil Municipal chacun en a donc pris connaissance.

● GPSO - LGV :

Jean-Luc GLEYZE indique que l'enquête publique a débuté depuis le 14 octobre 2014, les différentes associations se mobilisent, il rappelle également que le conseil Général de la Gironde mettra à disposition des techniciens pour aider les collectivités à rédiger tous les documents qu'il sera nécessaire d'annexer au registre d'enquête publique.

Une réunion sera organisée avec les élus de la CDC du Bazadais concernés par la création de cette ligne LGV, lors de laquelle chacun pourra faire part de ses observations et des difficultés rencontrées.

Jean-Luc GLEYZE rappelle que les délais sont très courts pour que les communes puissent faire part de leurs observations avant que RFF détermine les enjeux pour chaque commune concernée.

Une réunion sera organisée le 17 novembre 2014 avec le collectif d'élus afin de rédiger un texte commun qui pourrait être reversé à l'enquête publique.

Jean-Luc GLEYZE précise que les dossiers relatifs à l'enquête publique sont à la disposition de tous, salle des commissions, chacun peut en prendre connaissance et inviter les Capsylvains à faire part de leurs observations.

Il est impératif de se sentir concerné et faire de la communication sur cette enquête publique car l'impact est majeur sur le territoire.

Jean-Luc GLEYZE dit qu'il est important de rester mobilisé, venir consulter les documents, surtout la partie qui concerne Captieux.

● Travaux église :

La réunion d'ouverture des plis a eu lieu le mardi 21 octobre 2014, les dossiers sont en cours d'analyses par l'architecte.

Rappel la réunion publique prévue le vendredi 14 novembre 2014 à 19h30 salle des fêtes.

● Travaux école :

Avancement des travaux pendant la période des vacances, changement des menuiseries pratiquement terminé à ce jour, accès handicapés pour rejoindre les toilettes de l'école primaire sera réalisé première semaine de novembre.

● Panneau lumineux :

Installation prévue le 13 novembre 2014.

● Pascal CALDERON signale que l'arrêt de bus situé en face de la mairie est très dangereux, est-ce possible de le déplacer ?

Jean-Luc GLEYZE précise qu'il faut saisir le Conseil général de la Gironde pour le déplacer, cependant il faut proposer des solutions de remplacement de cet arrêt de bus.

● La Poste :

Christine LUQUEDEY indique qu'à compter du 26 novembre 2014, suite à une réorganisation des services de la Poste, le départ du courrier sera à 12h00 et non plus à 14h30.

Jean-Luc GLEYZE propose qu'un texte soit rédigé par Christine LUQUEDEY et Florence RIVIERE pour que le Conseil Municipal manifeste sa désapprobation sur le sujet.

● Agent des services techniques :

Jean-Luc GLEYZE précise que la fiche de poste pour le recrutement de l'agent au service de l'eau et de l'assainissement a été rédigée, il faudra faire un dernier point avant de procéder à l'appel à candidature.

● SPANC :

Le service d'assainissement non collectif sera rétrocédé aux communes à compter du 01 janvier 2015. Juridiquement, le contrat signé par la CDC avec les services de la Lyonnaise sera transféré aux communes jusqu'à la fin de celui-ci. Jean-Luc GLEYZE indique que la CDC du Bazadais doit nous communiquer des précisions complémentaires.

Divers :

Christine LUQUEDEY dit qu'elle a lu un article dans le républicain de ce jour, elle constate, que la maison médicale de Grignols accueille 3 médecins, elle se demande si la commune de Captieux ne pourrait pas partager les parts du gâteau...

Jean-Luc GLEYZE précise que la principale préoccupation de Captieux serait dans un premier temps de maintenir les médecins à Captieux ...

Christine LUQUEDEY demande si possible de laisser le drapeau à l'extérieur de la mairie en permanence.

Jean-Luc GLEYZE souhaite également que le drapeau soit en permanence à l'extérieur, il propose de commander un drapeau ainsi qu'un drapeau Européen et de revoir le système de fixation.

Séance levée à 21h00